

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 25 septembre 2023 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 22 Votants : 31

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 19 septembre 2023 s'est réuni le Lundi 25 septembre 2023 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, SORIN Christian, VERDIER Françoise, MILHAC Michel, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, NOSMAS Karen, PASCAL Alain, Adjoint, FIGUES Fatima, BOURBON Jean-Claude, LE BRIS Alain, BORDERIE Sophie, BOULITEAU Bernard, MARTIN Dominique, GUILBAUD Valérie, BONNET Gilbert, CALZAVARA Martine, BALLEREAU Marie-Catherine, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie, DUBOURG Jean-Luc, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : CARUHEL Maud, FEYRIT Jean-Claude, DUBRANA Didier, BLANCHARD Stéphane, GASSER Anne-Laure, MARCHAND Emmanuelle, FIGUEIRA Muriel, FEYRIT Pierre, ROQUES Loréline, FRANCIS Stéphane, HAY Florence,

Pouvoirs : de CARUHEL Maud à HOCQUELET Joël, Maire, de FEYRIT Jean-Claude à SORIN Christian, de DUBRANA Didier à CILLIERES Charles, de BLANCHARD Stéphane à NOSMAS Karen, de FIGUEIRA Muriel à CHASTAING Séverine, de FEYRIT Pierre à BORDERIE Sophie, ROQUES Loréline à CARDOIT Patrick, de FRANCIS Stéphane à PERALI Valérie, de HAY Florence à CALZAVARA Martine.

H.31

Jardins familiaux - Validation du règlement intérieur et Création du tarif de caution

Dans le cadre de l'attribution d'une parcelle de jardins familiaux à un nouveau locataire, il convient de solliciter une caution d'un montant de 100 € qui lui sera restituée à son départ après état des lieux et apurement des frais éventuels, notamment en cas de nettoyage insuffisant de la parcelle rendue ou de dégradation des équipements mis à disposition.

Après avis de la commission, il est proposé d'arrêter le nouveau tarif suivant :

Caution Jardins familiaux :

Caution Jardins familiaux	100 €
----------------------------------	-------

De plus, il a été constaté qu'une réactualisation du règlement intérieur est une nécessité, de par l'ancienneté du règlement actuel, et pour tenir compte des évolutions en matière de protection de l'environnement.

Le document actuel ne permet pas suffisamment d'encadrer certaines situations, pouvant être conflictuelles.

Ce travail de mise à jour a été effectué en partenariat avec les jardiniers de Carpète.

Règlement intérieur : en annexe de la présente délibération

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré**

- Approuve** le nouveau règlement intérieur des jardins familiaux.
- Approuve** la création du tarif de la caution des jardins familiaux.
- Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Votants : 31 - Abstention : 00 - Exprimés : 31 - Contre : 00 - Pour : 31 -
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 25 septembre 2023

Le secrétaire de séance
Charles CILLIERES



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 05/10/2023
et de sa transmission au contrôle de légalité le 05/10/2023

Le Secrétaire de séance
Charles CILLIERES



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

